

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Freez-It(R) Anti-Stat

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Freez-It(R) Anti-Stat
Nom chimique : Freez-It (R) Anti-Stat ES1551E
Synonymes : ES1551E
Type de produit : Aérosol.
Utilisation de la substance/du mélange : Cooling agents - (not for metal processing) - Cooling agents

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
 8125 Cobb Center Drive
 Kennesaw, GA 30152
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur :

Importateur : ITW Contamination Control BV
 Saffierlaan 5
 VZ-2132 Hoofddorp
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400

FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Autres dangers : Le contact dermique avec le liquide en rapide évaporation peut causer des engelures aux tissus. L'ingestion du liquide peut provoquer des brûlures semblables à des gelures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
éther méthylique	115-10-6	1 - 5	204-065-8	F+; R12 [2]
méthanol	67-56-1	1 - 3	200-659-6	F; R11 [1] [2] T; R23/24/25, R39/23/24/25
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

4. PREMIERS SECOURS

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : En cas de gelure, demander l'assistance d'un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Eviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
éther méthylique	EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative Limit value: 1920 mg/m ³ 8 heure(s). Limit value: 1000 ppm 8 heure(s).
méthanol	EU OEL (Europe, 4/2006). Absorbé par la peau. Notes: Indicative Limit value: 260 mg/m ³ 8 heure(s). Limit value: 200 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.
- Contrôles de l'exposition**
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect**
- État physique** : Gaz. [Gaz comprimés]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Éther. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition** : -27°C (-16.6°F)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point de fusion	: -138.5°C (-217.3°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: oxyde de diméthyle.
Densité relative	: Moyenne pondérée: 0.75 (Eau = 1)
Densité de vapeur	: 3.18 (Air = 1)
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: >1 comparé à acétate de butyle

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
oxyde de diméthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	309 g/m3	4 heures
méthanol	DL50 Cutané	Lapin	15800 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	7529 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	2131 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	3490 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	3000 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	8 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	3 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	3500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	64000 ppm	4 heures

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le système nerveux. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : tractus gastro-intestinal, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
--------------------------	------	----------	---------	------------

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

méthanol	-	Aiguë CE50 22200 à 23400 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia obtusa - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 24500000 à 29350000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - LARVAE - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 13000000 à 13400000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.813 g	96 heures
	-	Aiguë CE50 12700000 à 13700000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 3.07 g	96 heures
	-	Aiguë CE50 >10000000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - 6 à 24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 15500 mg/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 3289 à 4395 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 19 à 20 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.8 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 >28000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 28000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 à 10 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 20100000 à 20700000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.813 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 15400000 à 17600000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 3.07 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 10000000 à 33000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Hooknose - Agonus cataphractus - Adult	96 heures
	-	Aiguë CL50 2500000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon - Adult	48 heures
	-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales	96 heures

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

promelas -
Juvenile
(Fledgling,
Hatchling,
Weanling) - 0.2 à
0.5 g





- Conclusion/Résumé** : Non disponible.
Biodégradabilité
Conclusion/Résumé : Non disponible.
Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas percer ni incinérer le récipient.
- Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN1950	AEROSOLS (1,1,1,2-TETRAFLUOROETHANE)	2	-		-
Classe ADN/ADNR	1950	AEROSOLS(oxyde de diméthyle)	2	-		-
Classe IMDG	1950	AEROSOLS (1,1,1,2-TETRAFLUOROETHANE)	2.2	-		-
Classe IATA	3159	Aerosols, non-flammable(1,1,1,2-TETRAFLUOROETHANE)	2.2	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.
Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Autres Réglementations UE

- Phrases d'avertissement supplémentaire** : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16. AUTRES DONNÉES

- Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe** : R12- Extrêmement inflammable.
R11- Facilement inflammable.
R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25- Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe** : F+ - Extrêmement inflammable
F - Facilement inflammable
T - Toxique
- Historique**

16. AUTRES DONNÉES

Date d'impression : 12/15/2011.
Date d'édition/Date de révision : 12/15/2011.
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
Version : 19
Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.